



Département
des Landes

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250729-SA_DES2128_156-AR



Publié sur le site de la collectivité le 29/07/25

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Réf : SA-DES21/28-156

**DELEGATION DE MONSIEUR XAVIER FORTINON,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES,
A MADAME MURIEL LAGORCE, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
A L'EFFET DE SIGNER LE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE 2025-2027**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU la délibération n° 1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération de la Commission Permanente n° C-2/1 en date du 27 juin 2025, autorisant Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, à signer le Pacte Territorial France Renov' de la Communauté de communes Côte Landes Nature 2025-2027 ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, absent, donne délégation à **Madame Muriel LAGORCE**, Vice-Présidente du Conseil départemental et Conseillère départementale du Canton Côte d'Argent, à l'effet de signer le Pacte Territorial France Renov' de la Communauté de communes Côte Landes Nature 2025-2027, le 31 juillet 2025.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 29 juillet 2025,

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental